

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 215

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE CONFERENCE DE L'ODEUM – RUE ANTOINE MARTY

ASSOCIATION "Les Amis du Musée des Beaux-Arts de Carcassonne"

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'association "Les Amis du Musée des Beaux-Arts de Carcassonne", représentée par son Président, Monsieur Jean VALINA, dont le siège social est sis Maison des Associations – Place des Anciens Combattants d'Algérie à Carcassonne, la salle de conférence située à l' ODEUM, rue Antoine Marty à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée AL 672

La présente mise à disposition est consentie:

- à la date et horaires suivants: Samedi 25 septembre 2021, de 14 h à 19 h
- pour l'objet suivant: Assemblée Générale

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 14 SEP. 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210914-decision21215-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 14/09/2021

